



Madame la Directrice académique,

Cette rentrée sera la première mettant en application les programmes 2015 de l'école élémentaire. Des nouveautés, qui vont « dans le bon sens » comme le disait le SNUipp lors de l'élaboration des programmes l'hiver dernier, portent des avancées qualitatives mais posent question quant à leur faisabilité. Certes l'apport indéniable des travaux des chercheurs transparait dans ces nouveaux programmes. Mais quelle formation continue est proposée aux collègues de ce département pour leur permettre de les intégrer à leurs pratiques ?

Les enseignants de l'Aude ont enfin aujourd'hui accès au plan département de formation qu'ils pourront consulter pour postuler sur des stages. Il n'y a pas eu de conseil départemental de formation convoqué pour le présenter. Quid des stages ? 4 stages académiques prioritaires sans date, sans lieu de formation, à distance pour certains... Page 12 une liste de stages sans précision : combien sont réellement à candidature individuelle ?

Quant aux animations pédagogiques, seul moment de rencontre et de partage pour les enseignants en ce moment, elles seront visiblement réduites à la portion congrue. Mais aucune information officielle sur ce sujet de votre part.

Concernant les programmes 2015, aucun employeur ne se permettrait de fournir un document uniquement numérique à ses employés. Les enseignants de maternelle en ont déjà fait les frais. Le SNUipp demande que des documents papier soient envoyés aux écoles.

Le groupe de travail qui s'est tenu hier, lundi 29 août, et qui s'est terminé ce matin à 10h30 !, a permis d'établir une première liste d'affectations, à titre provisoire, de collègues restés sans poste à l'issue du mouvement départemental et de la phase d'ajustement, dans la transparence et l'équité, comme le revendique le SNUipp. Nous regrettons la date tardive de ce groupe de travail, qui ne permet pas aux 69 collègues concernés de faire leur rentrée, parfois la première, dans de bonnes conditions.

Nous tenons à remercier les personnels de la DIPER pour le travail effectué lors de ces deux groupes de travail, pour leur disponibilité, leur attachement à la situation des personnels, ainsi que pour les échanges fructueux que nous avons eus.

Malgré tout, la restructuration des circonscriptions, ajoutée à l'attribution exceptionnelle de postes E à titre provisoire, a des conséquences inquiétantes. Des postes à profil (conseiller pédagogique, ACI TICE...) ont visiblement été attribués pour l'année scolaire sans aucun appel à candidature à la profession et sans information aux délégués du personnel, niant ainsi les règles du paritarisme. Comment ont été choisis ces collègues ?? Que deviendront ces postes et les personnes qui les occupent l'année prochaine ?

Concernant les inévitables, nous pensons qu'il est indispensable de laisser entrer ou sortir de notre département les collègues vivant des situations difficiles ainsi que celles et ceux qui ont renouvelé à plusieurs reprises leur demande. Ce n'est pas aux personnels de faire les frais d'une gestion à flux tendus. Il faut avoir à l'esprit que le fait de ne pas laisser les gens muter a des conséquences négatives pour le département concerné, notamment une augmentation des temps partiels, ou des mises en disponibilité.

Merci pour votre attention.